

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 412 23 juin 1977
Quatorzième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Victor Ruffly
Pierre Moor

Une voie socialiste

Il s'agit donc de se remettre au travail ! Certes, le « paquet financier » n'était pas un projet du Parti socialiste; mais il répondait à un besoin, celui de donner à l'Etat les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses tâches. On voit poindre à l'horizon la réponse de la droite au « non » : diminution des subventions à l'assurance-maladie (d'où hausse des primes), réduction du « déficit » des CFF (hausse des billets et baisse des prestations), blocage de la part de la Confédération à l'AVS (stagnation des rentes), blocage de l'aide aux universités, etc.

A gauche, dans l'immédiat, c'est l'initiative fiscale du PSS qui passe au premier rang; elle devrait être soumise au peuple en décembre; son contenu en dira plus long que toute déclaration de principes !

L'objectif n'est pas de fournir à la Confédération des ressources supplémentaires. Le texte tend à déplacer la charge fiscale, par une imposition plus forte des revenus élevés et des sociétés, par un dégrèvement des bas revenus.

Les moyens mis en œuvre sont originaux. En effet, les avantages fiscaux ne sont pas tellement le fait de taux trop favorables du fisc fédéral que la disparité des taux des communes et des cantons. Pour de gros contribuables, il y a des communes-oasis, pour des sociétés, il y a des cantons-refuges.

L'initiative socialiste corrige ces disparités par deux moyens.

L'imposition des personnes morales est transférée à la Confédération, donc uniformisée. Les Cantons toucheront les deux tiers des recettes.

On retrouve là une idée qui a souvent été examinée dans les interminables recherches sur le régime financier de la Confédération. L'ancien conseiller fédéral radical Streuli avait attaché son nom à cette réforme. Le Conseil d'Etat vaudois et le Grand Conseil, dans le cadre du rapport sur

les affaires fédérales, s'en étaient déclarés partisans. DP l'a depuis longtemps défendue.

Le deuxième moyen retenu consiste à fixer des taux planchers pour l'imposition Cantons-communes. Ces taux ne sont pas excessivement élevés et largement atteints dans les cantons « normaux » :

- 21 % pour un revenu de 100 000 francs,
- 7 % pour un revenu de 200 000 francs,
- 33,4 % pour un revenu de 1 000 000 de francs.

Il faut constater simplement que le taux maximum est poussé plus haut que dans la majorité des Cantons. Mais les millionnaires en revenu ne courent pas les rues !

Des taux planchers sont prévus de même pour l'imposition de la fortune.

La disposition originale, discutée elle aussi depuis longtemps, est la suivante. A supposer que les impôts généraux des Cantons et des communes sur les revenus de plus de 100 000 francs des personnes physiques n'atteignent pas les taux planchers, le montant de la différence revient à la Confédération.

Les allègements tiennent, eux, dans une disposition générale ainsi formulée : « Le revenu nécessaire pour satisfaire les besoins vitaux reste franc d'impôt ».

Les oppositions, qui seront vives, porteront sur le transfert de compétences en faveur de la Confédération qui désormais coifferait toute la fiscalité helvétique.

Au cœur du débat, la portée de l'allègement sur le bas. Les exonérations seront-elles identiques dans tous les Cantons, quelle que soit leur force financière ? Si oui, nous aurions presque inévitablement des barèmes uniformes, coïncés entre le montant exonéré et le taux prévu pour les revenus de 100 000 francs, et nous ne serions pas très loin du débat suscité par l'initiative des indépendants. Ajoutons que l'initiative socialiste est techniquement bien faite. Et elle a le mérite, de surcroît de ne pas éluder les vrais problèmes.

M. Vernet et Solfor SA

Messieurs,

Dans votre dernier numéro (410), je lis un article non signé intitulé « Genève : la reprise en main des libéraux ».

En ma qualité d'avocat et de président du conseil d'administration de Solfor SA, je vous invite de la façon la plus pressante à corriger trois erreurs grossières concernant cette société, erreurs qui sont les suivantes :

1. M. Jaques Vernet n'a jamais été administrateur délégué de Solfor SA. Il n'était que président du conseil d'administration, fonction purement administrative en l'espèce.

2. M. Vernet, depuis son élection, n'a confié aucun mandat important à Solfor SA et notamment pas ceux que vous signalez par erreur.

3. En effet le contournement de Carouge est à l'étude dans les bureaux de Solfor depuis 1969 déjà et le contrat définitif a été signé par le pré-décesseur de M. Vernet au Département des travaux publics.

Quant au Palais des Expositions, vous devriez savoir que sa construction ne dépend pas du Département des travaux publics mais bien de la Fondation pour le Palais des Expositions. C'est cette fondation qui a confié les études de béton à Solfor SA à la suite d'un concours très largement ouvert aux milieux spécialisés, concours qui a été jugé au printemps 1970.

Ayant reçu l'attribution de ce travail il était parfaitement normal et beaucoup plus économique pour les finances publiques de confier au même bureau Solfor les travaux relatifs aux études des voies d'accès audit Palais des Expositions.

Je vous invite à publier un rectificatif pour rétablir la vérité dans l'un des tout prochains numéros, et je vous remercie par avance de m'en faire tenir un justificatif, faute de quoi je me verrai dans la regrettable obligation de vous assigner par-devant les tribunaux genevois, ce que je

regretterais, car il n'est pas dans mon habitude de faire entreprendre à mes clients des procès à tout bout de champ.

Pour le surplus en tant que membre du Parti libéral, je conteste votre appréciation globale, mais vous en laissez bien entendu l'entière responsabilité, ne voulant pas ouvrir la polémique à ce sujet.

Martin Biéler

[La lettre de Me Biéler appelle trois remarques : — M. Vernet, président du conseil d'administration de Solfor SA, et non pas administrateur délégué. Nous prenons acte de la nuance.

— Les contrats confiés par le Département des travaux publics ne font malheureusement l'objet

d'aucune publicité. Aussi celui qui n'a pas accès aux dossiers administratifs doit-il se référer aux décisions du Grand Conseil et aux dates auxquelles elles sont prises. C'est ainsi que le vote du crédit d'étude pour le contournement de Carouge est intervenu le 31 janvier 1975, le crédit d'exécution étant approuvé le 8 octobre 1976...

— En ce qui concerne le nouveau Palais des Expositions, le Mémorial du Grand Conseil du 16 janvier 1975 est sans équivoque. Le Conseil d'Etat genevois y précise que c'est lui-même qui, après concours, a décidé de retenir le projet présenté par l'équipe à laquelle appartient M. Dériaz (de Solfor SA). Notons par ailleurs que le jury n'avait placé ce projet qu'au deuxième rang! Réd.]

Interruption de grossesse: après trois ans...

Le conseiller d'Etat Ernst Brugger, devant le Conseil des Etats, y est allé d'un petit cours tactique : pour réduire encore les chances de l'initiative dite des délais lors de la consultation populaire du 25 septembre prochain, rien de plus efficace qu'un assouplissement de la loi sur l'interruption non punissable de la grossesse dans le sens de la solution dite de l'indication sociale indépendante. Cet argument n'a pas fait fléchir la résolution des seize députés démocrates-chrétiens, majorisés pourtant pour l'occasion puisque, comme en le sait, les Etats se sont en définitive ralliés (20 voix contre 16) à la version commune du National et du Conseil fédéral prévoyant de libéraliser l'avortement, « grosso modo » sur la base de quatre groupes de critères distincts : médicaux (santé de la mère en danger), juridiques (par exemple, femme victime d'un viol), eugéniques (risques de malformation de l'enfant) et sociaux (mère en état de détresse sociale grave). Il faut admettre dès l'abord que la mise en pratique de cette nouvelle mouture des articles du Code pénal (âprement discutée depuis près de trois ans au stade parlementaire) ne changerait

rien au scandaleux hiatus qui existe entre la réalité sociale et la loi elle-même.

Il n'empêche : une apparence de contre-projet est aujourd'hui proposée aux citoyens et citoyennes que n'a pas encore convaincus l'initiative des délais.

En cas de rejet de l'initiative en septembre, la nouvelle loi sur l'interruption de grossesse serait aussitôt publiée; et il resterait aux tenants irréductibles du « statu quo » nonante jours pour faire aboutir un référendum qui semble d'ores et déjà avoir les faveurs, notamment, du mouvement « Oui à la vie » (résolument opposé à cette loi qui est le reflet du projet du Conseil fédéral de 1974). Sans lire dans les étoiles, on peut raisonnablement prévoir que, lors de la consultation populaire à propos de ce référendum, de forts contingents de Suisses et de Suissesses partisans d'une libéralisation et déçus de l'échec de l'initiative des délais, en viendront à refuser, de concert avec « Oui à la vie », mais pas pour les mêmes raisons, ce pas en avant platonique que représente l'inscription des « indications sociales » dans la loi.

Tout serait alors à reprendre à zéro.

Se vautrer dans l'énergie électrique

Le directeur de la Compagnie vaudoise d'électricité (CVE) n'y va pas de main morte. Devant l'assemblée générale des actionnaires de sa compagnie, mardi dernier à Lausanne, M. Jacques Desmeules a qualifié le moratoire de quatre ans visant à suspendre la construction des centrales nucléaires de « tarte à la crème des opposants ». Passant à plus de précisions, le même orateur poursuivait : « Si le moratoire devait être appliqué aux centrales en construction ou projetées de Gösgen, Leibstadt, Kaiseraugst et Graben, il en résulterait une charge supplémentaire de l'ordre de un million par jour, mise à la charge des consommateurs, sans compter les conséquences de la pénurie d'électricité qui s'ensuivrait » (voir « 24 Heures » du 15.6.1977).

Et de cerner en ces mots, notamment, la question de l'information sur le sujet : « On comprendrait mal que les entreprises d'électricité qui sont tout de même les mieux placées pour connaître les besoins et les possibilités de production abandonnent leur rôle de responsables de la fourniture et laissent le champ libre aux opposants à l'énergie nucléaire ».

Ces apostrophes consternent Pierre Lehmann (Réd.).

Les litanies et les menaces de M. Desmeules sont maintenant bien connues : seul le nucléaire peut permettre d'accroître la production d'électricité, le moratoire de quatre ans dans la construction des centrales coûterait un million par jour, ce qui renchérira le prix du courant... Car bien entendu, ces sommes on les fera payer aux consommateurs. Z'avaient qu'à faire ce que M. Desmeules proposait, bien fait pour eux ! Pour la bonne mesure, on agite l'épouvantail de la réglementation de la consommation d'énergie. Ça, pour M. Desmeules, paraît être la plus grande oppression imaginable. Les tortures de Pinochet ne sont rien en comparaison.

Mais, êtes-vous certain, monsieur Desmeules, que

tous les citoyens partagent votre épouvante ? Vous n'en savez strictement rien non plus.

Je reconnais que vous essayez de faire ce qu'il faut pour que cette augmentation, à laquelle vous semblez beaucoup tenir, se produise : vous considérez comme un succès le fait d'avoir réussi à équiper cinq cents immeubles du chauffage électrique, alors que vous savez comme tout le monde, que le chauffage électrique (surtout le chauffage électrique bête, celui à effet Joule qui est celui que vous faites installer) est la pire façon de chauffer des locaux, parce que son rendement est pitoyable.

Il s'agit là d'un gaspillage irresponsable, mais qui a bien sûr comme conséquence de gonfler artificiellement les « besoins ». Je dis bien artificiellement, parce que si l'on présente comme un besoin une dépense d'énergie qui ne sert qu'à chauffer les moineaux ou à produire de l'entropie, on se moque du citoyen. On ne devrait pas s'en vanter. Evoquer la substitution du pétrole pour justifier cette aberration, c'est faire de la démagogie de mauvais aloi : il existe des méthodes de substitution pour le chauffage qui n'ont pas les défauts du chauffage électrique direct et qui utilisent des ressources renouvelables et autochtones.

Supposons que M. Desmeules se trompe dans ses prévisions (ce qui est possible, mais oui !) et que la demande d'électricité ne suive pas la courbe ascensionnelle qu'il escompte. Supposons que l'on ait construit toutes ces centrales à plus de deux milliards la pièce et que l'on n'en ait pas besoin. Cela coûtera beaucoup plus cher qu'un moratoire et nous laissera avec des installations au moins potentiellement dangereuses sur les bras. Et ne parlons pas des faillites financières qui seront, elles aussi, à la charge du consommateur. N'avait qu'à consommer plus de courant, celui-là, bien fait pour lui.

Je déclare, quant à moi, que je suis parfaitement d'accord qu'on limite la quantité de courant dont je peux disposer. On peut faire cela très simple-

ment en augmentant d'un facteur dix le prix du kwh consommé au-delà d'une certaine quantité. Ce qui pourrait peut-être augmenter le dividende aux actionnaires de la CVE (intéressant ça, non ?). Peut-être qu'au début, j'en subirai quelques inconvénients. Mais je me débrouillerai très bien, monsieur Desmeules. Je ferai attention aux rendements. Je me débarrasserai des gadgets électriques d'utilité marginale. J'éviterai les pertes inutiles. Je le fais du reste déjà, mais je peux très bien faire encore mieux. Et moins je consommerai d'énergie sous toutes ses formes, mieux j'aurai servi l'intérêt de l'indépendance nationale et, incidemment, aussi la mienne, ce que j'ai le défaut de trouver tout aussi important.

Le recyclage des promoteurs

Mais pour M. Desmeules, il n'y a de paradis que si l'on peut se vautrer dans l'énergie. De préférence l'énergie électrique. Il voudrait aussi nous faire croire qu'il sait mieux que nous quels sont nos besoins d'énergie. Il voudrait qu'on se vautre avec lui. C'est pour cela qu'il s'oppose à la clause du besoin justement. Mais, monsieur Desmeules, nous savons déterminer nos besoins nous-mêmes. Nous sommes satisfaits de votre fourniture de courant, mais nous n'en voulons pas plus. Contentez-vous d'assurer, avec une bonne fiabilité, les besoins actuels et laissez tout cet uranium dans la terre. Peut-être même qu'avec le temps, vous pourrez diminuer légèrement la production d'électricité. Vous aurez moins de soucis, plus de tranquillité... et nous aussi.

Peut-être l'investissement nucléaire est-il devenu déjà si grand, qu'il paraît maintenant indispensable à ses promoteurs de le rentabiliser pour ne pas perdre la face. Mais les citoyens peuvent aussi bien pardonner à ceux qui se trompent. Les promoteurs du nucléaire pourront d'ailleurs se recycler dans le domaine des économies et de la récupération de l'énergie. Il y a encore énormément à faire de ce côté-là.

P. Lehmann

Les publicitaires redoublent d'efforts

Les spécialistes de la publicité ont, dans leur grande majorité, traversé sans trop de dommages les dernières années de crise. En moyenne, les investissements publicitaires se sont accrus, pour les années 1970-1975, de moitié. Ce sont de tels chiffres, qui révèlent en définitive l'ampleur croissante du conditionnement des consommateurs... et la minceur extrême des efforts entrepris pour contrer cette offensive, ou tout au moins pour stimuler l'esprit critique des « acheteurs » face aux « vendeurs ». Un peu plus de détails !¹

Au premier rang des investissements publicitaires sur le plan international, les Etats-Unis, bien sûr, à la fois en chiffres absolus, par habitant et en pour-cent du produit national brut. Suivant les critères de classement, suivent dans un ordre qui peut donc varier mais assez loin derrière, le Danemark, la Suisse, le Canada, les Pays-Bas, la Norvège, l'Allemagne, le Japon. En tout état de cause, pendant les dernières années d'euphorie, 1971-1973, la progression a été la plus sensible en Grande-Bretagne, au Japon et en Suisse (où

¹ Voir la publication d'Advico « International Advertising Investments 1970-1975 » (Adresse utile : Advico, Werbeagentur, Crockhausen, 8044 Zurich).

	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Journaux	404.0	496.0	614.0	700.0	766.0	784.0
Magazines	266.9	278.4	308.7	346.1	337.0	310.7
Presse, total	670.9	774.4	922.7	1 046.1	1 103.0	1 094.7
Télévision	52.2	58.9	78.4	86.9	95.9	98.5
Radio	—	—	—	—	—	—
Cinéma	8.0	8.0	9.0	9.0	10.0	10.0
Affichage	36.5	38.0	42.5	46.5	50.0	52.0
Par la poste	193.0	203.0	207.0	270.0	280.0	278.0
Divers	100.0	110.0	130.0	140.0	160.0	150.0
Total	1 060.6	1 192.3	1 389.6	1 598.5	1 698.9	1 683.2

l'on enregistrait pourtant, en 1975, un recul momentané des investissements en question).

Comme dans beaucoup d'autres domaines, les chiffres reçus en Suisse à ce chapitre sont sujets à caution, faute de bases statistiques sérieuses. On parlait d'un total de 2,5 à 3 milliards il y a deux ans. L'agence de publicité Advico, qui semble s'être livrée à des calculs sérieux en la matière, parvient à un chiffre de 1,7 milliards, constatant par ailleurs que les sommes traditionnellement admises, faute d'estimations régulières d'un quelconque organisme professionnel, sont le résultat d'extrapolations pour le moins hasardeuses, à partir de données qui datent de 1964 (dans une thèse de doctorat, un spécialiste estimait alors à 456 millions les frais de diffusion et 856 millions les frais de production et d'administration...).

Premier bénéficiaire de la manne publicitaire en Suisse, la presse quotidienne, comme en Norvège, en Grande-Bretagne et en Suède (dans ce dernier pays, les journaux parviennent même à drainer 70 % de la publicité disponible, du fait notamment de l'absence de « spots » publicitaires à la radio et à la télévision). Entre 1970 et 1975, toujours selon les calculs de Advico, la part des journaux aurait même augmenté, de 38 à 47 % de l'ensemble, au détriment, surtout, de celle des « magazines » (de 25 à 18 %). Les chiffres en question (en millions de francs suisses) :

Lavaux: des lendemains qui déchantent

Pas de doute : c'est une bonne chose pour la démocratie que le « contre-projet » gouvernemental ait été balayé lors de la dernière votation cantonale sur Lavaux. Le pire aurait été que les propositions du Conseil d'Etat, tout juste bonnes à justifier de la figuration dans des débats contradictoires, aient convaincu le peuple souverain. Et ce, indépendamment de la valeur des arguments développés par Franz Weber et son équipe. Reste que la campagne a été en définitive décevante. Face à une opinion qui ne demandait qu'à être convaincue, le problème de fond a été, à une ou deux exceptions près, escamoté.

Peut-être était-il trop tard pour descendre sur le terrain mettre à jour les aspects pratiques de l'entreprise de sauvetage ? A la limite, pourquoi ne pas demander un délai pour faire l'inventaire précis des données du problème ? L'enjeu, pour une fois, s'y prêtait : rarement votation s'est plus facilement prêtée à illustration ! Une occasion a été manquée.

Les suites légales

Cela posé quelles suites donner à l'initiative « Sauver Lavaux » qui a eu les faveurs des citoyens vaudois dans leur majorité, à défaut de convaincre les vigneron de Lavaux, directement concernés (deux autres districts viticoles, Rolle et Aubonne, se sont également montrés réservés) ? « Nous avons déjà les moyens légaux de protéger Lavaux... », déclarait au lendemain du vote le conseiller d'Etat vaudois Marc-Henri Ravussin, responsable du Département des travaux publics, reprenant des arguments longuement développés pendant la campagne. En tout état de cause, ainsi en a décidé le peuple, il faudra aller plus loin que la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire (1964) et celle sur la Protection des sites (1969). Et cette volonté de protéger spécialement

Lavaux devra se traduire dans la rédaction de la loi d'application du nouvel article constitutionnel. Tout de suite, une série de questions pratiques, parmi d'autres !

— Qu'est-ce que « Lavaux » au juste ? L'attention doit-elle se concentrer sur le vignoble exclusivement ? englobera-t-on dans le train de mesures à venir les zones complémentaires, les « hauts » de Lavaux qui, il faut l'admettre, font partie intégrante du paysage en question ? descendra-t-on jusqu'aux rives du Léman, comme un aménagiste zurichois mégalomane avait prévu de le faire dans les années septante, sous le signe de Balcon du Léman SA, vouant toute la région au tourisme de luxe ?

— Quelle attitude adopter à l'égard des communes concernées : dans les futures zones légalisées, admettra-t-on une quelconque extension des agglomérations ou « stabilisera-t-on » définitivement la population ?

— Plus concrètement encore : qui devra faire partie de la commission chargée d'élaborer un projet de loi ? Les autorités de Lavaux, qui toutes se sont prononcées contre l'initiative, le gouvernement cantonal, qui prêchait pour un contre-projet bidon ? Le mouvement Franz Weber, concerné mais quelque peu étranger à ce genre de réflexion ?

Sur le plan économique et financier, le respect de l'esprit de l'initiative ne posera pas moins de problèmes délicats. Selon les normes reçues de l'aménagement du territoire, les terrains concernés peuvent être, dans leur grande majorité, considérés comme « équipés », soit constructibles : cela tient à la configuration du terrain, ces pentes qui descendent en « lanières » communales vers le lac, où la vigne et les « hauts » ont toujours été complémentaires.

On doit donc s'attendre que le Tribunal fédéral soit saisi de nombreuses demandes en « expropriation matérielle », émanant de propriétaires frustrés dans leur éventuel désir de construire. A notre connaissance, ces interpellations du TF seront sans précédent, dans leur ampleur et dans

l'importance des sommes en jeu. Au moins sera-ce l'occasion de défricher un terrain... législatif !

Reste un avertissement salutaire. Il s'agit maintenant de dépasser le coup par coup, les opérations de sauvetage limitées, aussi justifiées soient-elles. Seule la mise au point de principes généraux en la matière permettant d'aller plus loin que des manifestations épidermiques qui, ailleurs, pourraient prendre la forme d'un conservatisme à tout crin, aussi nocif que la fâcheuse expansionnisme des promoteurs immobiliers. En ce cas, la votation sur le Lavaux tombait bien, au moment où le Pays d'Enhaut, la région morgienne et le district de Nyon commencent à élaborer leur plan directeur régional, au moment où la région d'Aigle fait de même dans le cadre de la Loi fédérale sur les investissements dans les régions de montagne : il faudra, là, faire la part belle à l'aménagement des sites !

Un an après la votation fédérale sur la loi sur l'aménagement du territoire selon les adversaires du texte, dont le refus signifiait le respect de l'autonomie communale face à une tendance « centralisatrice » et « technocratique », nous voici revenus à la réalité ! Le peuple vaudois s'est imposé, dans l'intérêt général, aux communes en cause... Cette leçon devrait porter, alors qu'un nouveau projet de loi sur l'aménagement du territoire — amputé des éléments concernant l'expropriation dans le cadre des réalisations de plans de quartier, la compensation économique dans l'agriculture et le prélèvement de la plus-value — va être soumis en consultation aux cantons.

Comment faire l'opinion ?

Intéressante, la querelle « 24 Heures »-Parti radical vaudois, accusé très clairement, dans les colonnes du principal journal vaudois, de s'être « dégonflé » lors des deux scrutins, « paquet financier » et Lavaux !

Les radicaux vaudois répondent en citant le chiffre de leurs dépenses, de leurs pavés publi-

citaires (avec une légère allusion, comme en passant, aux ressources que les dits pavés ont procuré au quotidien), de leurs circulaires.

Et pourtant, ce que les journalistes ont écrit tout haut, chacun l'a remarqué et observé.

Pourquoi ce hiatus ?

Les radicaux vaudois oublient deux choses.

Dans des scrutins importants, ils ont fait campagne avec les Neinsager ou choisi le camp Fisher; leur journal « La Nouvelle Revue » donne dans le style oppositionnel de droite et même d'extrême-droite. Comment dès lors pensent-ils pouvoir être crédibles quand, par loyauté envers leur conseiller fédéral, ils changent occasionnellement de ligne et de camp ?

Nulle part n'a été sensible leur engagement physique, c'est-à-dire l'engagement de leurs responsables, dans de vrais débats contradictoires.

La peur de l'impopularité

Les refus de participer à ces affrontements furent nombreux et notés. Et pourtant en d'autres circonstances, ils aiment tant à être vus... En fait, la peur de l'impopularité les obligeait à garder la chambre; c'est aussi simple que cela.

Par fusillade ou pendaison

Lors des XII Etats généraux des Communes d'Europe, à Lausanne, siégeant sur la scène, face au public des congressistes, les invités d'honneur et les membres du comité. Leur identité était révélée par des cartons, en lettres géantes, visibles même pour un myope assis à la dernière rangée de la galerie.

Au centre, le président de la Confédération, M. Furgler, était encadré par MM. Lugger et Cravatte. La balle et le chanvre, le revolver et la corde. Et ressortait avec plus de relief encore le côté enfant de chœur monté en graine du chef du Département de la justice et de la police.

Cinéma et subventions

« *Politica Nuova* », l'hebdomadaire du Parti socialiste autonome tessinois (PSA), outre ses livraisons de commentaires politiques habituelles, propose depuis quelques mois à ses lecteurs un supplément, « *L'Inserto di Politica Nuova* », où la rédaction fait le point, de la manière la plus exhaustive possible, d'un sujet qui le mérite.

Cette semaine, l'analyse du Festival cinématographique de Locarno, la manifestation de ce genre la plus subventionnée de notre pays, et qui en est, cet été, à sa trentième édition. Le travail des rédacteurs du PSA cerne les aspects culturels et économiques de l'entreprise.

Arrêtons-nous à quelques chiffres ! Les subventions accordées au Festival de Locarno l'année passée se montaient à quelque 360 000 francs (en augmentation constante depuis les années soixante). Un total qui se répartissait, « *grosso modo* », de la manière suivante : 200 000 francs de la Confédération et 196 000 francs trouvés sur le plan « *local* » (50 000 du Canton du Tessin, 30 000 de la ville de Locarno, 3000 de la commune d'Ascona, 5000 de la commune de Muralto, 7000 de la commune de Minusio, 1000 de la commune de Orselina, 50 000 de l'Office du tourisme tessinois et 50 000 de l'Office du tourisme de Locarno et environs).

La question posée par le PSA : Pourquoi réserver, en l'état actuel de la distribution cinématographique dans notre pays, ces sommes à l'usage (information et... distraction) de quelques centaines de privilégiés ? Pourquoi ne pas affecter ces centaines de milliers de francs à la mise sur pied d'un réseau alternatif de distribution de films, non commercial, et qui couvrirait l'ensemble de la Suisse, palliant les insuffisances notoires des circuits traditionnels, dominés (cf. DP 407) par les producteurs-distributeurs de cinq ou six pays à travers le monde occidental ?

— Dans « *Zeitdienst* », hebdomadaire « d'infor-

mation et de discussion socialiste » (case postale 195, 8025 Zurich), des nouvelles des préparatifs de la campagne de soutien à l'initiative dite des délais (interruption de grossesse, votation le 25 septembre prochain, voir aussi en p. 5). A été réalisé un film (disponible, semble-t-il, également en version française) qui pourrait servir de base de discussion et d'information. A la clef, des témoignages de femmes, des précisions sur les techniques d'interruption de grossesse. Les auteurs, qui ont travaillé collectivement : des membres de l'Association des médecins progressistes de Zurich, des femmes du groupe INFRA qui animent des centres de consultations destinés aux femmes et des techniciens de la coopérative de production cinématographique, fondée il y a peu en Suisse allemande. Le titre « *Lieber Herr Doktor* ».

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Des fous

... De plus en plus, mon seul espoir est de penser que je sombre peu à peu dans le ramollissement cérébral...

Parce que si je ne sombre pas dans le ramollissement cérébral, alors le doute n'est pas possible : le nombre des fous se multiplie tout autour de nous avec une rapidité inquiétante !

— Je lis dans la « *Tribune de Genève* » du 12 mai : « La police allemande a commis une erreur impardonnable (...) La police ouest-allemande, qui avait demandé à la police suisse de participer aux recherches entreprises pour retrouver trois terroristes de la bande de « *BF* », a envoyé en Suisse des photos ne correspondant pas aux personnes recherchées. Pendant une semaine donc cent cinquante-cinq agents de police argoviens et soleurois se sont efforcés de trouver des ressortissants allemands qui ne pouvaient pas être en Suisse : les trois personnages, reproduits sur les photos en question, étaient déjà en prison... »

— Le magazine économique allemand « *Capital* » consacre une partie importante de son numéro de juin à notre pays. La présentation est intitulée « *La Suisse pays modèle* » (*Musterland Schweiz*) et les articles ont le même ton : Le pays modèle de l'Europe; Comment un Suisse voit les Allemands; La Suisse centre financier; La deuxième patrie choisie par des Allemands éminents; Les mœurs commerciales des multinationales suisses; Les placements financiers en Suisse; La Suisse, pays de vacances. Si l'on ajoute dans la partie du cahier consacrée à la baisse des taux d'intérêts une interview de Philippe de Weck, de l'Union de Banque Suisse, on se rend facilement compte que ce que les événements bancaires considérés en Suisse comme un tremblement de terre n'étonnent pas outre mesure nos voisins du Nord.

— Je lis encore, dans « *Tat* » du 24 mai : « Fâcheuse erreur de la police de Cologne : Au lieu de la cachette présumée du terroriste Christian Klar, cent policiers, au cours d'une action de commando nocturne, ont pris d'assaut un inoffensif foyer pour jeunes malades (*therapeutisches Jugendheim*). (...) Les onze patients, atteints physiquement et psychiquement, ainsi que leurs infirmiers, ont dû se mettre contre la paroi, en chemise de nuit ou en pyjama, les mains levées. Les policiers ont mené leurs recherches avec une minutie tout allemande. Les fauteuils et les matelas ont été éventrés, les meubles et les tapisseries abîmés. Un plafond a été percé (...) Un neurologue, appelé sur les lieux, a pu constater des heures plus tard que les victimes se trouvaient encore en état de choc. »

On me dira qu'il s'agit d'Allemands...

— Toutefois, je lis dans « *La Suisse* » du 16 juin, p. 35, « La triste histoire antinucléaire d'Anna » : « Voici les faits tels qu'ils ont été exposés par les représentants des : Comité pour la libération d'Anna R., Comité contre la répression psychiatrique, Centre femme et Réseau romand d'alter-

native à la psychiatrie : Lors de la marche anti-nucléaire de Pentecôte, le lundi 30 mai devant la centrale nucléaire de Gösgen, après la manifestation proprement dite, Anna est restée assise seule face à cette centrale. La police soleuroise serait arrivée, ne contrôla pas son identité sur place et l'emmena au poste sans ménagement. Elle subit une fouille corporelle complète, mais pour protester refusa de se rhabiller. Elle passa la nuit dans un cachot et, son comportement étant jugé bizarre, elle fut transférée à l'Hôpital psychiatrique de Soleure contre sa volonté.

Le mercredi 1er juin, elle fut transférée à Bel-Air. L'internement ne fut confirmé que le lendemain par un médecin de l'extérieur, après examen dans une cellule. Anna fit la grève de la faim et de la soif. Deux jours plus tard commença un traitement fait d'électrochocs, sans prévenir la famille de l'intéressée. Ce ne fut que le lundi suivant que ses amis purent la voir. Les électrochocs continuent et Anna est toujours à Bel-Air. (...) ¹ »

Bien entendu, il se peut que tout ne soit qu'un conte à dormir debout — et ce serait à peine moins grave, bien que pour de tout autres raisons. Est-il besoin de préciser que « La Suisse » n'est pas un journal d'extrême-gauche ?

— A propos : je m'étais trompé en parlant de « Ich heisse Thomy », de Diggelmann, comme d'un livre pour enfants. Il s'agit d'un livre dont le héros est un adolescent. Pas le meilleur roman de Diggelmann, mais où il n'y a pas, comme on dit, « de quoi fouetter un chat ». Ce qui n'a pas empêché l'institutrice à qui l'on reprochait de l'avoir fait lire à ses élèves, de perdre son poste : le 12 juin passé, elle n'a pas été réélue, et l'on peut penser que la campagne de presse déclenchée contre elle y est pour quelque chose.

J. C.

POINT DE VUE

Mandarinades

Vu, par hasard, l'émission de la TV dite romande intitulée « La Suisse en question », mardi 14 juin.

J'imaginai, moi, l'idiot du village, qu'une émission portant un titre pareil consistait en une étude critique d'une quelconque réalité helvétique. L'armée, ou les autoroutes, par exemple. Hé bien, non, pas du tout ! Grave erreur ! Ce soir-là, le plus benoîtement du monde, cinq journalistes de la TV dite romande taillaient une bavette avec M. Olivier Reverdin !

Bon. Passons sur cette première surprise — bien que le titre de cette émission soit une escroquerie intellectuelle, farcie d'un incomparable prétention. Passons.

Première remarque : je ne vois pas très bien en quoi M. Reverdin — ou M. O. Fischer qui sera le prochain invité de l'émission — sont particulièrement représentatifs *de la Suisse*. Ils font simplement partie de cette micro-minorité (intelligentsia fortunée + capitaines d'industrie + vedettes du bel canto politique) qui passe son temps à regarder son nombril ou son compte en banque en défendant ses privilèges. Mais passons.

Deuxième remarque : au lieu de poser à M. Reverdin des questions générales sur des sujets vagues et permettant tous les jésuitismes, pourquoi les journalistes ci-devant n'ont-ils pas demandé : « Cher monsieur Reverdin, quel est votre revenu annuel ? » Par exemple. Seraient-ils timides ? Auraient-ils peur d'avoir « mauvaise façon » ?

Troisième remarque : si j'ai bien compris, le(s) réalisateur(s) de « La Suisse en question » estime(nt) que seuls ont quelque chose de cohérent à dire à propos de la Suisse les gens qui ont étudié le grec et le latin, la grammaire

et le droit, et qui peuvent citer Platon ou son frère. Par définition, les plombiers-zingueurs, les chauffeurs de bus et les paysans de montagne, n'ayant pas un « format national », n'ont rien compris à la vie et encore moins à la politique.

Quatrième remarque : les ci-devant journalistes de la TV devraient pourtant savoir qu'on en apprend généralement beaucoup plus sur un quelconque système ou une quelconque administration en interrogeant non pas les administrateurs mais les administrés.

Cinquième remarque : en somme, ladite émission ne rassemble donc que des gens appartenant à la même caste ou à des castes équivalentes. Les interrogateurs ne demandent surtout pas (oh ! horreur !) aux interrogés de rendre des comptes. Le simple fait de considérer ces invités-là comme représentatifs implique que, si tous les Suisses sont égaux, il y en a qui sont beaucoup plus égaux que les autres.

Sixième remarque : en fin de compte, l'émission « La Suisse en question » ne sert qu'à empêcher une véritable (re)mise en question. Ces gentilles conversations entre mandarins en quête de hauteur baignent dans la connivence et la satisfaction.

Une seule chose m'a frappé : *les fauteuils*. Ils donnent le ton de l'émission. Et ressemblent furieusement à ceux dans lesquels Claire Bretecher engonce ses frustrés... A propos, combien ont-ils coûté ? Des chaises seraient-elles trop dures pour les culs délicats de ces messieurs-dames ?

Conclusion : cette émission de bavardage doit être supprimée et remplacée par une série *d'émissions didactiques sur le jardinage, préparée par des jardiniers professionnels et amateurs*. La culture d'un jardin potager touche à l'art, à la science et à la politique. Il y a de quoi creuser. Et je suis prêt à faire des propositions précises.

Gil Stauffer

¹ Au moment où j'écris, je ne sais pas si les tracts des amis d'Anna, soutenant qu'elle s'est évadée, correspondent à la réalité. Quant au communiqué du prof. Tissot, directeur de la clinique psychiatrique universitaire de Genève, s'il riposte sèchement contre des assertions abusives, il ne change rien au fond de l'affaire.

Objection de conscience: quelques voix pour le projet officiel

Le 8 septembre 1976, A. Z., Zurichois, doit comparaître, pour refus de servir, devant le tribunal de division 8 à Lenzbourg. Il décide finalement de ne pas assister à son procès : la salle est trop exiguë pour que la soixantaine de personnes qui l'accompagnent puissent y assister. Arrêté le lendemain chez lui, il est condamné à sept mois de prison avec sursis pendant trois ans; l'auditeur avait requis douze mois de prison.

Le périodique « Combat non violent » (juin 1977, Béthusy 56, 1012 Lausanne) précise: « A.Z., marqué par les quatre jours de préventive qu'il venait de subir, devait pourtant se déclarer prêt à répondre au prochain ordre de marche pour son école de recrue ».

A. Z. se rend néanmoins vite compte qu'il ne pourra jamais accomplir de service militaire: adepte convaincu de la non-violence, il trouve dans cette conviction le motif essentiel de son refus de l'armée.

Suite inéluctable du processus: le 11 mai 1977, A. Z. comparaît pour la deuxième fois devant le tribunal de division 8, à Lucerne; cette fois-ci, une dizaine de sympathisants sont dans la salle. Le tribunal le condamne à une peine de neuf mois de prison, lesquels s'ajoutent bien sûr aux sept premiers mois prononcés lors de la première audience. L'auditeur avait requis une peine de dix-huit mois de prison ferme (réquisition totale: trente mois...), vitupérant, toujours selon « Combat non violent », l'arrêt du tribunal de cassation fixant une durée de huit mois comme condamnation moyenne pour les objecteurs non concernés par le fameux « grave conflit de conscience ».

Qui se soucie, aujourd'hui, du sort réservé aux objecteurs de conscience? Le moins que l'on puisse dire pourtant est que leurs comparutions devant les tribunaux militaires baignent dans un

climat d'incompréhension que n'aurait pas renié le colonel Jeanmaire lorsqu'il jouait encore les gros bras sous l'uniforme.

A cela s'ajoute — et cela procède à l'évidence du même climat — que les débats parlementaires sur l'initiative de Münchenstein débouchent sur une impasse: le comité qui a lancé le texte — approuvé dans sa substance à l'époque par les Chambres — vient de faire connaître qu'il se dissout, la majorité des membres ne reconnaissant pas leurs idées dans le projet de compromis adopté par le National et les Etats (« Celui qui, du fait de ses convictions morales ou religieuses, ne peut concilier avec les exigences de sa conscience, l'accomplissement du service militaire dans l'armée est appelé à faire un service civil de remplacement équivalent. La loi règle les modalités »).

Lors de la campagne précédant la votation populaire, on ne voit dès lors pas trop qui défendra le texte proposé: en tout cas pas les défenseurs « historiques » du service civil qui le trouvent trop restrictif, ni de larges couches d'opposants, allergiques de tout temps au thème même de service civil et qui récusent la mouture mise au point par les députés comme trop permissive. Il n'est pas difficile de prévoir que le vote, dans ces conditions, n'éclaircira en rien le débat.

Mise en scène sous vide

Procès Jeanmaire. Pendant des mois, pour ce spectacle, une campagne de promotion gigantesque, assurée notamment par des conseillers fédéraux, MM. Furgler et Gnaegi, maintenant la pression avec un art consommé des relations publiques.

Une impressionnante mise en scène (classicisme des costumes), malheureusement au service d'un livret (militaire) encore plus mince qu'on ne le prévoyait.

Des solistes qui interprètent une partition truffée de silences entendus, devant un parterre

En tout état de cause, à dépouiller les cas — autant que faire se peut — jugés devant les tribunaux militaires, il faut admettre que, selon les normes du projet officiel, seul un quart de l'ensemble des objecteurs pourraient, selon les normes du projet parlementaire, avoir accès à un service civil, les autres continuant à gonfler les effectifs des pénitenciers (condamnés, à coup sûr, à des peines encore plus sévères qu'aujourd'hui, considérés comme des irréductibles ayant dépassé le seuil de tolérance du système).

On comprend, dans ces conditions, que les premiers concernés, les milieux regroupant les objecteurs, et particulièrement les milieux regroupés autour de la Conférence suisse pour le service civil, envisagent de travailler à un nouveau projet d'initiative (une consultation à cet effet est en cours). Pour mémoire, les principaux éléments de leur « plateforme » définie il y a deux ans: le service civil devrait avoir une dimension internationale, il serait un service pour la paix (situé donc en dehors de la défense nationale totale), il devrait reposer sur une organisation démocratique, enfin, la « preuve par l'acte » serait le seul critère pour y être admis, à savoir l'engagement d'effectuer un service (d'une durée supérieure à celle du service militaire), toute commission d'examen étant de ce fait supprimée.

de personnalités sévèrement triées sur le volet. Happy end et apothéose finale: le méchant avoue; il est puni comme de juste; applaudissements obligatoires. L'honneur est sauf.

Le rideau (rouge) tombé, que restera-t-il de cette manif en uniformes? Un acquis: Ce n'est pas parce qu'il est accablé de travail du fait des agissements antipatriotiques des extrémistes de gauche, que le service de contre-espionnage helvétique ne parvient pas, à la longue, à trouver le temps nécessaire pour démasquer les agissements d'un colonel entretenant des relations suivies avec des fonctionnaires soviétiques. Avis aux amateurs... et aux professionnels.